Coronavirus

réunion téléphonique du 28/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 28 avril 2020

Chiffres de la DI

- 206 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 485 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 256 agents SURV car baisse d'activité ;
- 341 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 19 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- 100 agents sont considérés, du fait de leur état de santé, comme « fragiles ».

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

Depuis le week-end dernier, le préfet de Saint-Pierre-et Miquelon a déconfiné le territoire. Les liaisons extérieures ne seront pas rouvertes avant la fin du mois de juin. Il n'y a eu aucun cas signalé depuis 3 semaines et le seul cas de l'archipel était un individu importé qui a été confiné.

Chaque agent sur place sera doté de trois masques en tissu lavables et réutilisables. Les locaux étant suffisamment vastes, les mesures de distanciation sociale sont maintenues.
Les agents possèdent tous les EPI nécessaires, y compris dans les véhicules. Des parois vitrées sont également en cours d'installation.
L'équipement en EPI, envoyé il y a une dizaine de jours, est arrivé sur l'archipel.

Un retour à effectif complet est donc envisagé depuis hier. Une diversification du travail et des horaires sera déployée pour que les agents de la SURV puissent effectuer des missions de LCF.

Télétravail

Le DI souhaite un développement massif du télétravail. Attention, au-delà de trois jours de télétravail par semaine, il existe un risque sensible de désocialisation pour l'agent.

Les décisions de mise en télétravail se font sur avis médical. Il arrive que la médecine de prévention (MP) pointe trop précisément une pathologie au risque de frôler la violation du secret médical : il faudrait régler ce souci avant que les demandes de télétravail de sortie de crise n'affluent.

BSM – SMS - CODT

Les agents de la BSM vont reprendre leur rythme de croisière soit la filtration de plus de 5 000 personnes par jour. Les agents qui ont un badge d'accès à Bercy devront privilégier ce mode d'entrée pour délester l'appareil à rayon X.

La DI travaille sur une reprise rapide du service du SMS sur des points sensibles : Paris, le Perthus...

Au CODT, il y aura un retour au nombre d'agents présent d'avant la crise soit trois agents la journée et deux la nuit.

Bureau de dédouanement postal BDP de Chilly-Mazarin

SOLIDAIRES Douane a saisi le DI sur le renfort d'agents de la SURV au BDP. Ces derniers doivent être formés dans l'urgence par les agents du BDP, alors qu'il faut éviter tout contact. De plus, certains agents du BDP sont encore placés en réserve.
SOLIDAIRES Douanes indique également que les contrôles des sites de fret express et de dépôt secondaires peuvent être effectués dès à présent par les bureaux. Il suffit de rappeler quelques agents en présentiel, éventuellement en équipes mixtes.

Le DI répond qu'une nouvelle fois le BDP, qui représente 50% du contentieux de la DI et 90% de l'orientation nationale, se singularise par des « réflexes propriétaires ».
Puisque les premières vacations de renfort ont été fraîchement accueillies, le DI prend acte que cette orientation de travail en cohésion n'était pas opportune durant cette crise. Néanmoins, il précise que cette crispation devra être levée pour une coopération plus forte avec les agents de la SURV en matière de fret express (vecteur majeur de fraudes aujourd'hui), d'autant plus avec la perspective du déménagement du BDP à Wissous.

Ressources humaines

En début de crise, les agents ayant une fragilité du fait de leur état de santé ont été confinés de manière préventive sur simple déclaration de la part l'agent.
Pour le déconfinement, les agents concernés devront fournir un avis médical dès à présent pour être placé en ASA au moment de la reprise d'activité. Les médecins rendront un avis, mais c'est l'administration qui tranchera in fine quant au statut administratif de l'agent.

SOLIDAIRES Douanes demande si ce modus operandi sera maintenu dans le cadre du PRA : le DI répond par l'affirmative et précise que très peu d'agents se sont manifestés pour reprendre le travail (y compris après l'annonce sur les congés et les primes).
SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que lorsqu'il faudra faire un prorata pour calculer les retenues de congés et la prime, il ne faudra pas oublier que les fonctionnaires exécutent et subissent les ordres.
Du fait de la baisse d'activité, des agents ont été retenus pour travailler, d'autres ont été écartés. Certain pouvaient travailler/télétravailler d'autres pas, du fait de leur état de santé ou par manque de matériel... La plupart des agents n'ont pas choisi la position dans laquelle ils ont été durant le confinement. Ces situations pourraient donc donner lieu à de nombreux recours individuels.

Divers

Aujourd'hui, au 3eme étage de la DI, l'ancienne climatisation a été démonté en attendant la pose de la nouvelle.

Les agents de la BHR ont reçu consigne de désinfecter quotidiennement les digicodes, poignées, rampes…

Une note va sortir sur le suivi du stage des contrôleurs stagiaires. Les oraux se feront a priori à distance.

Actualités sociales

Instances sociales

La DI propose d'organiser des groupes de travail (GT) avec les représentants du personnel les 30 avril et 5 mai 2020 en vue de la préparation du comité technique (instance locale) du 7 mai 2020. Ce CT aura pour objectif de préparer le plan de reprise d'activité (PRA) de la DI IDF et le déconfinement du 11 mai 2020.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que tenir un GT avant la tenue du comité technique de réseau CTR (instance nationale) en formation CHSCT du 30 avril 2020 n'a pas de sens puisqu'il faut tenir compte des réponses apportées par le CTR pour mener au mieux le GT.
Ainsi la tenue d'un GT en date du 5 mai parait plus pertinent.
Le DI acte ces remarques et propose une audioconférence classique pour le 30 avril 2020. Il souhaite aussi que les documents préparatoires pour le GT du 5 mai, soient transmis directement après le CTR le 30 avril au soir.

Des points réguliers avec la DI doivent continuer à se tenir après le 11 mai car déconfinement ne veut pas dire retour à la normale. Ainsi des interrogations et des situations particulières nécessiteront encore des échanges entre les organisations syndicales et la direction. Les dates du 12 et du 14 mai 2020 sont avancées.

Plan de reprise d'activité PRA

Le plan de reprise d'activité prévoie de baliser toutes les interrogations des agents.
Des fiches de reprise d'activité, reprenant chaque service de la DI, seront communiquées.
Il faudra néanmoins s'adapter au contexte et conditionner cette reprise d'activité à la sécurité des agents.
Le DI a commencé à classer les services par typologie de missions.

Les stocks actuels de masques de protection sont suffisants mais si la reprise d'activité est importante, en l'absence de livraison, les masques viendront à manquer. Rappelons qu'avec la question des masques grand publics (dont la doctrine n'est pas encore arrêtée), le port du masque va probablement devenir obligatoire dans les transports en commun.
Il faudra attendre la mise en œuvre du PRA avec les conditions d'exécution des missions pour connaître les réels besoins et les renouvellements à reconduire.
D'autres sujets en cours de cadrage vont être évoqué comme les horaires de travail, la distance entre agents, la ressource humaine (notamment les situations statutaires, les congés...), l'aménagement des repas, les gardes d'enfant...

Un point sera nécessaire sur les spécificités de la région Ile de France (densité de population, transports en commun).
La situation sanitaire de la région devra être prise en compte (40% des hospitalisations nationales et 25% de la mortalité). Les quatre départements les plus atteints sont franciliens.

Réduction des congés/prime

Pas d'avancée à ce stade, le décret n'a pas encore été décliné formellement.
Le DI reste néanmoins sur ces positions : tout agent ayant été en interaction par mail ou par téléphone, avec ses missions ou son service, sera considéré en télétravail.

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur le traitement des congés maladies en lien avec le Covid-19.
S'il s'agit du COVID-19 directement ou indirectement avec une des pathologies listées par le gouvernement (par exemple le diabète), y a-t-il un risque de tomber à demi-traitement au bout de trois mois de congés maladie ?
Y-a-t-il toujours une retenue sur les RTT d'un jour tous les vingt-huit jours pendant la période d'urgence sanitaire ?
Si l'on est placé en CMO, est-ce que l'on évite les 5 jours de retenue du décret puisqu'on ne peut cumuler CMO et CA ?!
Le DI va se renseigner…

La prochaine audioconférence aura lieu le jeudi 30 avril 2020.

Paris, le 28 avril 2020